

MARCHE AUX PUCES

KERTZFELD LE 29 MAI 2022

RESTAURATION ET BUVETTE TOUTE LA JOURNEE

Règlement : Le marché aux puces est une manifestation en vue de la vente ou de l'échange de mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui fabriquent ou en font commerce. Il est ouvert à tous, à condition de renvoyer l'attestation d'inscription remplie, accompagnée du paiement par chèque et d'une copie obligatoire recto/verso de la pièce d'identité.

TOUT FORMULAIRE NON COMPLET NE POURRA PAS ETRE ENREGISTRE

- * Toute déclaration ou vente frauduleuse seront sanctionnées.
- * L'exposition ou la vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion sont strictement interdites.
- * L'introduction de substances nocives, polluantes, inflammables ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- * Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- * Les stands de boissons et de restauration sont exclus car réservés aux organisateurs.
- * Chaque exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état propre pour 18 heures (un sac poubelle leur sera remis à cet effet)
- * Le prix des 5 m linéaires est de 12€ plus 2,50€ le m supplémentaire.
- * Pour les stands confiseurs, glaciers, manège, commerçants le prix est de 30€ plus 2,50€ le mètre supplémentaire.
- * En cas de non respect de ce règlement, déposé à la Mairie de KERTZFELD, l'association organisatrice est seule juge pour prendre toutes dispositions et peut même procéder à l'exclusion.
- * Les emplacements seront attribués par le comité suivant les places disponibles.
- * Les numéros de place seront annoncés à l'entrée du marché lors du contrôle.
- * Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement.
- * Les places non payées ne seront pas réservées.
- * Les places non occupées à 9h ne seront pas redistribuées.
- * Les organisateurs n'attribueront pas de place supplémentaire le jour même.
- * La réservation sera enregistrée au nom figurant sur le chèque de réservation.
- * L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenant lors de la manifestation.
- * Mise en place des exposants de 6h à 8h.

ATTESTATION - INSCRIPTION ET RESERVATION avant le 24 mai 2022

REIBEL Eliane	15, rue du Gal de Gaulle	67230 KERTZFELD	Tél : 03 88 74 28 93	Après 19H
WERNER Adrien	1, rue de Westhouse	67230 KERTZFELD	Tél : 03 88 74 42 06	Après 19H
MARY Michel	26 Bas Village	67140 STOTZHEIM	Tél : 03 88 08 34 18	Après 19H

Nom - Prénom : _____ Tél : _____

Adresse : N° : _____ Rue : _____

Code Postal - Localité : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° : _____ délivrée le : _____

par : _____ (copie recto/verso à joindre)

N° d'immatriculation de mon véhicule : _____

Pour les exposants vente au déballage : Nature de la vente : _____

Déclare sur l'honneur : - ne pas être commerçant(e)
 - de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce)-
 - de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
 (article R321-9 du code pénal)

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

Manège - Confiseur - Glacier - N° REGISTRE DE COMMERCE : _____

Ci-joint règlement de _____ € pour la réservation d'un emplacement de _____ mètres linéaires

Chèque libellé à l'ordre de l'association « LE VERGER DE LA SANTE »

Vente au déballage minimum 5 mètres à 12€ + 2,50€ le mètre supplémentaire et commerçants 5 mètres à 30€ + 2,50€ le mètre supplémentaire
 Cette attestation sera remise aux organisateurs qui la joindra au registre des participants et la remettra au Maire de la commune pour contrôle.